



membre de l'Union
Nationale des Syndicats Autonomes

SYNDICAT INDEPENDANT DES ARTISTES INTERPRETES



Communiqué de presse

Droits de rediffusion des artistes interprètes en danger à la télévision

Par un avis publié au Journal officiel du 9 février 2019, le Ministère du Travail a entamé un processus de fusion de la Convention collective des artistes interprètes engagés pour des émissions de télévision (IDCC 1734) avec la Convention collective de la production audiovisuelle (IDCC 2642).

Cette fusion pourrait entraîner de graves conséquences pour les artistes avec la possible disparition des droits de rediffusion qui leurs sont reconnus par les diffuseurs (TF1, M6, France Télévision, Canal +, ARTE...) et ce, depuis l'ORTF.

En effet, de par les textes législatifs et réglementaires qui ont modifié successivement le dialogue social, les diffuseurs partenaires historiques des négociations avec les artistes seraient désormais exclus des débats dans le cadre d'une nouvelle convention collective issue de la fusion. En outre, cette nouvelle convention donnerait compétence à des syndicats de techniciens de négocier à la place des syndicats d'artistes.

Le SIA-Unsa rappelle que la Convention collective des artistes interprètes engagés pour des émissions de télévision est atypique car elle porte à la fois sur le Code du Travail et sur le Code de la Propriété intellectuelle qui ne concerne pas les techniciens.

De plus, le Ministère du Travail justifie cette fusion par l'argument que la Convention collective des artistes interprètes engagés pour des émissions de télévision (IDCC 1734) regrouperait moins de 5.000 salariés alors même que les chiffres du Groupe Audiens (Retraite complémentaire) dénombre chaque année plus de 8.000 artistes expressément concernés par cette Convention collective.

Le SIA-Unsa dénonce ce mariage forcé qui ne peut être que néfaste pour le dialogue social relatif aux artistes interprètes engagés pour des émissions de télévision, dialogue spécifique et à part entière qui fonctionne avec succès depuis des décennies.

Paris le 11 février 2019